

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL1634

présenté par
M. Questel, rapporteur
à l'amendement n° CL1379 de Mme Sarles

ARTICLE 10

Substituer aux alinéas 1 à 3 l'alinéa suivant :

« Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel, qui vise à améliorer l'insertion de l'amendement CL1379 à l'article 10.